



UNSA - ANPE
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

CNHS-CT DU 28/10/2008

A l'ordre du jour de ce CNHS-CT:

- Généralisation du déploiement des plateformes de services téléphoniques (PST)
- Point sur SDR (Système de Rapprochement)
- Déploiement DUO, point sur les évolutions
- Bilan des aménagements pour les travailleurs handicapés
- Calendrier des visites de CRHS-CT par le CNHS-CT

Présents à cette séance: CFDT, CFE-CGC, FO, SNAP-CFTC, SNU-FSU & l'UNSA
La CGT absente et ayant adressé un courrier pour en expliquer la raison.

A l'ouverture de la séance, l'ordre du jour a été modifié pour porter au 1^{er} point les propositions de l'Etablissement en matière de conditions de travail. Pour mémoire le CNHS-CT du 23/10/2008, consacré aux Conditions de Travail, s'est clôturé sur la déclaration commune suivante :

*« Monsieur le Président,
L'ensemble des Organisations Syndicales au CNHSCT ne peut entériner vos propositions qui ne font que reprendre des actions déjà existantes.
Nous attendons de l'établissement de réels engagements et des mesures concrètes avec les moyens afférents pour la séance du CNHSCT du 28 octobre 2008.
Compte tenu de cela, unanimement, nous quittons la séance. »*

1. Propositions de l'Etablissement pour améliorer les conditions de travail :

La réponse du Président du CNHS-CT a été une fin de non-recevoir sans détour:

- « Je vous renouvelle mes propositions (**agrémentées de petites précisions**) :
- mettre en place au **01/01/2009** un plan de prévention des risques psychosociaux
 - mettre en place un guide **pour intégrer les aspects Santé, Hygiène et Conditions de Travail pour le développement de tout nouveau projet**
 - Le remplacement des collègues en formation « référent unique » en créant **400 ETP (équivalent temps plein) supplémentaires.** »

L'UNSA-ANPE a rappelé que le constat et les préconisations en matière de Conditions de Travail sont connus et partagés par l'ensemble des représentants du personnel, ceux de l'Etablissement et les acteurs de la prévention (OCT, Assistantes Sociales, Médecins du Travail, « ma ligne d'écoute »).

Les agents se posent des questions quant à leur devenir (métier, pst, conditions de travail, salaire..) et ce d'ici le 31/12/2008, au 02/01/2009, au 05/01/2009 et au-delà à l'horizon 2010-2011.

Le refus d'une mise en œuvre de l'amélioration des conditions de travail est inacceptable.

Après une suspension de séance, devant une volonté délibérée de laisser la situation se dégrader et le refus de faire le moindre geste pour améliorer les conditions de travail mais au contraire d'en rajouter (nouveaux outils, nouvelles tâches, PST, nouvelles expérimentations à charges et objectifs croissants..)

- l'ensemble des élus présents ont fait une déclaration commune :

CFDT – CFE.CGC – FO – SNAP.CFTC – SNU – UNSA

*Alors que l'établissement est de longue date largement averti et alerté sur la détérioration des conditions de travail, les **NON propositions** d'aujourd'hui le placent sous le coup de la faute inexcusable, dès ce jour et d'autant plus à compter du premier janvier 2009.*

Suite à cette déclaration, nous quittons la séance.

- et décidé de faire lecture et remettre à Mr Charpy, cette après-midi à l'Auditorium où se tient la réunion de négociation de l'INP, le courrier suivant :

CFDT / CFE-CGC / FO / SNAP-CFTC / SNU-FSU / UNSA

Paris le 28/10/2008

Agissons pour nos conditions de travail

Mr le Délégué Général,

Nous avons décidé ce jour de vous interpellier directement en votre qualité à la fois de Président suppléant du CNHSCT et de Délégué Général de la Nouvelle Instance Provisoire.

L'ensemble des élus de toutes les organisations syndicales ont souligné le 23 Octobre 2008 le refus de l'Etablissement de mettre en œuvre de réels moyens pour inverser la courbe vertigineuse de la dégradation des conditions de travail. Cette détérioration a été maintes fois pointée par des études commandées par la Direction Générale elle-même.

En voici l'inventaire à la Prévert : 'Enquête Santé, les différents bilans nationaux du CNHSCT les bilans régionaux des CRHSCT, le bilan de « ma ligne d'Ecoute » et plus récemment les observations et constats contenus dans le rapport de l'OCT.

A ce jour, aucune action concrète n'a été engagée pour prendre en compte le résultat de ces études. Néanmoins, nous avons cru et espéré les frémissements des velléités de l'Etablissement d'accepter notre proposition de tirer des préconisations à partir des constats de l'OCT. Nous avons pleinement pris notre part dans cette démarche constructive.

Or, force est de constater, que malgré la volonté de nous adjoindre les compétences de l'ANACT, aucune action n'a été entamée pour œuvrer sur le champ de l'amélioration des conditions de travail à l'instar du CNHSCT Exceptionnel relatif aux conditions de travail du 23 Octobre 2008.

Face au laxisme, à l'incurie, à la négligence, à l'inaction de la Direction concernant la santé, le mal être et la déliquescence des conditions de travail, nous vous sommons de prendre vos responsabilités et de tout mettre en œuvre pour inverser le mouvement. Il est urgent d'agir car le mal être est palpable dans le réseau.

Malgré l'avertissement fort de l'ensemble des élus des organisations syndicales présentes au CNHSCT du 23 Octobre 2008, l'Etablissement confirme son mépris à l'égard des conditions de travail des agents.

La non réponse de l'Etablissement est une insulte à l'encontre de l'ensemble des salariés.

Nous vous rappelons qu'en matière de sécurité, l'Etablissement a une obligation de résultat.

Compte tenu de cette alerte, nous espérons que vous mesurez l'importance pour la nouvelle Institution de se doter d'une Instance Nationale à l'instar du CNHSCT actuel. En effet, ce dernier a toujours, joué un rôle primordial pour coordonner les actions des CRHSCT, impulser des chantiers (classeur santé, OCT, mise en place de la vaccination et des campagnes et...) initier des études pour alerter la Direction sur les risques auxquels sont exposés les agents dans l'exercice de leurs missions. La force de proposition de l'instance n'est plus à prouver.

Nous réaffirmons la nécessité de maintenir le CNHSCT dans le cadre de la Nouvelle Instance.

**Vos représentants UNSA-ANPE au CNHS-CT
Arnaud Cuvelier & Nathalie Picard**